

Tous ceux, hommes, femmes et enfants, qui souffrent de la faim au pays en ce moment, auront le temps de succomber lentement d'inanition avant que le Gouvernement ou le tribunal du commerce intervienne sérieusement.

Je profite donc de l'occasion pour faire savoir au Gouvernement avec toute l'énergie dont je suis capable que ce tribunal n'a pas été constitué aux fins d'envoyer des questionnaires à droite et à gauche ni pour que ses membres passent leur temps à Washington ou ailleurs à la recherche de renseignements superflus ou de nouvelles formes de procédures. Nous attendons autre chose de la part de la commission du commerce: c'est qu'elle prenne des mesures immédiates et fasse en sorte que la population se procure les aliments nécessaires à des prix aussi raisonnables qu'il soit possible de l'espérer dans les circonstances.

Il y a trop longtemps que je siège dans cette salle pour que j'aie encore le désir de parler pour le plaisir de parler. Les discours seuls n'accomplissent rien. Il y a trop longtemps que j'en fais et peut-être suis-je fatigué de tout cela.

Il y a certains devoirs toutefois que les membres du Parlement doivent s'efforcer d'accomplir, suivant leurs moyens; or l'un des premiers devoirs d'un représentant du peuple c'est de porter les faits à la connaissance des puissants du jour. Du moment que les députés ont exposé la cause, si le Gouvernement refuse d'agir, il ne leur reste plus, à l'exemple de saint Paul, que d'en appeler à César, et c'est ce que nous ferons.

Je désire attirer l'attention du Gouvernement sur un fait. J'ai sous la main un article qui a paru dans les colonnes d'un journal des Etats-Unis; il est daté de Détroit, le 29 août. L'article en question montre les résultats obtenus aux Etats-Unis à la suite des mesures prises par la commission ou le tribunal qui s'occupe de la vie chère chez nos voisins du Sud. Les chiffres qui suivent montrent les prix auxquels certains aliments se sont vendus au 29 mai et au 29 août de la présente année et sont un indice des résultats qu'ont amenés les mesures prises par les autorités américaines:

Article.	29 mai.	29 août.
Rouelle de bœuf.	39 cents	30 cents
Côtelettes d'agneau.	43 "	32 "
Epaule de veau.	40 "	25 "
Côtelettes de porc frais.	55 "	42 "
Tranches de jambon.	52 "	40 "
Tranches de bacon.	48 "	40 "
Saindoux.	42 "	38 "
Steak de Hambourg.	28 "	22 "
Fausse côte (bœuf)	27 "	12½ "
Maïs en conserve.	18 "	13 "

Article.	29 mai.	29 août.
Pois en conserve.	20 cents	14 cents
Fayots.	15 "	09 "
Beurre.	60 "	59 "
Riz.	11 "	08 "
Lait concentré (grosse boîte)	13 "	11 "
Fromage à la crème.	42 "	36 "
Pain, le gros.	14 "	13 "
Pommes de terre, le peck.	71 "	55 "
Thé.	40 "	33 "
Café.	36 "	43 "
Sucre.	09½ "	10 "
Œufs.	50 "	50 "

Le premier ministre remarquera, ainsi que les autres membres du Gouvernement, que, dans un certain nombre de cas, une réduction fort sensible a eu lieu dans le prix des denrées alimentaires; mais je n'ai rien vu dans les journaux qui semble indiquer de semblables réductions chez nous. Il peut y avoir eu baisse dans le prix de certains articles, et je ne me pose pas en autorité dans la matière, mais, quoique j'aie lu chaque jour très attentivement les journaux du Canada, je n'y ai point remarqué que le prix des denrées alimentaires de quelque importance ait subi au Canada une réduction tant soit peu appréciable, bien au contraire. Si après cela, la hausse devait se maintenir chez nous pendant que chez nos voisins il y a baisse de plus en plus prononcée, le Gouvernement ferait bien, ce me semble, de supprimer les droits qui frappent certains articles. Il pourrait fort bien avertir les vendeurs de ces articles au Canada que s'ils refusent aux habitants de ce pays les avantages dont jouissent dans les mêmes circonstances les étrangers qui vivent de l'autre côté de la frontière, l'Etat se décidera à abattre cette muraille de Chine qui les protège contre la concurrence des Américains. Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que ce serait de la part du Gouvernement une mesure fort opportune à adopter. En vue de rendre la vie moins chère, il devrait non seulement tirer parti des services de la commission du commerce, mais aussi mettre fin à la protection qu'il accorde aux producteurs de ce pays, lesquels refusent de faire aux consommateurs canadiens les mêmes concessions que dans d'autres parties du monde.

Je ne crois pas me tromper en disant que chez nous les lois qui tendent à un abaissement des prix sont antérieures à celles qui aux Etats-Unis ont eu le même objet; aux Etats-Unis, cependant, ces lois ont eu de bons résultats pour le peuple, pendant qu'ici nous n'avons encore retiré aucun profit de cette commission du commerce récemment créée.